



*Syndicat des Equipements de la Route*

## **LETTRÉ CIRCULAIRE DU SER RAPPEL RÉGLEMENTAIRE SIGNALISATION VERTICALE**

Le 23 juin 2015

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous contacter en tant que SER (Syndicat des Equipements de la Route) regroupant la quasi-totalité des fabricants français de panneaux de signalisation permanente et temporaire, certifiés aux normes françaises NF et européennes CE.

Ces certifications sont décernées par l'ASCQUER (Association pour la Certification et la Qualification des Equipements de la Route), à la suite d'audits de production et de traçabilité importants garantissant aux maîtres d'œuvre et aux usagers de la route que la signalisation routière installée est conforme à la réglementation et aux normes en vigueur.

Aussi nous étonnons-nous de l'apparition depuis quelques mois dans des Marchés lancés par des Départements ou des Municipalités pour des fournitures séparées de composants entrant dans le processus global de fabrication et certification des panneaux.

Par exemple, il est stipulé des fournitures de films rétro réfléchissants et de faces vierges de panneaux, pour un parachèvement de décors graphiques ou textuels préparés et appliqués en ateliers ou in situ.

Cette pratique, au-delà des risques qualitatifs et de responsabilités, n'est ni conforme, ni légale en regard de la réglementation et des règles de certification auxquelles nous sommes soumis par les administrations françaises (Ministère de l'Intérieur et MEDDE) et Européennes (CEN) via les organismes certificateurs (ASCQUER).

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations à vos services afin de faire cesser ces pratiques déviantes.

Le Président de la Section Signalisation Verticale

Aly ADHAM

*PJ : planches photos de panneaux non conformes et comparaison visuelle avec les signaux réglementaires.*





Syndicat des Equipements de la Route

## SIGNALISATION DE POLICE



### Signal non-conforme

Exemple de panneau de police avec décor rajouté localement (symbole vitesse trop petit)



### Signal conforme

Signaux routiers réglementaires  
(Extrait du Code de la route,  
Ministère de l'Intérieur)

### QU'EST-CE QU'UN PANNEAU DE POLICE RÉGLEMENTAIRE ?

Le décor du panneau de police doit respecter des règles prédéfinies en termes de :

- Dimensions des caractères
- Disposition des inscriptions
- Lisibilité des panneaux
- Respect des couleurs

#### Info +

La série de normes NF P 98-532 liste l'ensemble des décors routiers et définit les caractéristiques des signaux. L'IISR définit la nature de ces signaux, ainsi que les conditions et règles de leur implantation.

## SIGNALISATION DIRECTIONNELLE



### Signal non-conforme

(Caractères non-réglementaires, signes diacritiques absents, mauvais placement des distances)



### Signal conforme

### QU'EST-CE QU'UN PANNEAU DIRECTIONNEL RÉGLEMENTAIRE ?

Le décor du panneau directionnel doit respecter des règles prédéfinies en termes de :

- Couleur du panneau (en fonction du lieu d'implantation)
- Types de caractères (L1, L2, L4 et L5)
- Hauteur des caractères
- Respect des couleurs

#### Info +

La série de normes NF P 98-532 liste l'ensemble des décors routiers et définit les caractéristiques des signaux. L'IISR définit la nature de ces signaux, ainsi que les conditions et règles de leur implantation.